

Ville de Cerny

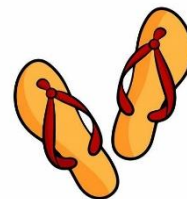
Essonne

8 rue Degommier 91590 CERNY 01 69 23 11 11 mairie@cerny.fr



ACCUEIL DE LOISIRS

ÉTÉ 2023



Formulaire de préinscription à retourner OBLIGATOIREMENT
avant le vendredi 16 juin 2023 à l'accueil de loisirs

Informations préalables

- Les préinscriptions sont prises en compte dans l'ordre d'arrivée.
- Au-delà de la date butoir les inscriptions seront acceptées en fonction du nombre de places disponibles.
- La préinscription à l'accueil de loisirs vaut acceptation du règlement intérieur de la structure.
- L'accueil de loisirs fonctionne en structure fermée de 9 h à 17 h, aux tarifs présentés ci-après.
- Un accueil est organisé le matin de 7 h à 9 h et le soir de 17 h à 19 h.
- Les frais de restauration sont facturés par jour et par enfant en plus du tarif journalier (se reporter à la grille des tarifs des repas).
- Une facture est envoyée à la fin du mois écoulé pour le règlement de la période.
- **Toute journée ayant fait l'objet d'une absence non justifiée d'un certificat médical sous 48h, est automatiquement facturée.**

Nom et prénom de l'enfant :

Date de naissance :

Nom et prénom du représentant légal :

Adresse :

Tarifs Accueil de loisirs au 1^{er} septembre 2022

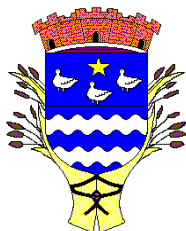
Quotient familial mensuel	Tarifs jour/enfant (hors repas)		
	1 enfant accueilli	2 enfants accueillis	A partir de 3 enfants accueillis
Q ≤ 1000,00 €	7,40 €	7,30 €	7,20 €
1 000,00 € < Q ≤ 1 250,00 €	10,10 €	9,90 €	9,80 €
1 250,00 € < Q ≤ 1 500,00 €	13,80 €	13,60 €	13,40 €
1 500,00 € < Q ≤ 1 700,00 €	16,65 €	16,40 €	16,20 €
1 700,00 € < Q ≤ 1 900,00 €	20,55 €	20,30 €	20,00 €
Q > 1 900,00 €	23,30 €	23,00 €	22,70 €

Quotient familial mensuel	Tarifs repas/enfant
Q ≤ 1000,00 €	1,00 €
1 000,00 € < Q ≤ 1 250,00 €	2,50 €
1 250,00 € < Q ≤ 1 500,00 €	3,00 €
1 500,00 € < Q ≤ 1 700,00 €	3,30 €
1 700,00 € < Q ≤ 1 900,00 €	3,60 €
Q > 1 900,00 €	4,00 €

Le quotient familial mensuel correspond :

- pour les allocataires de la Caisse d'Allocations familiales, au quotient familial calculé par la CAF
- pour les non-allocataires, suivant le mode de calcul de la CAF, à savoir : 1/12^{ème} des revenus annuels déclarés aux impôts sur N-2 (ressources annuelles imposables avant abattements fiscaux, sans distinction entre un salaire versé par un employeur et des indemnités de remplacement), auquel s'ajoutent les prestations familiales perçues, divisés par le nombre de parts fiscales,

Pour les familles extérieures à Cerny, le Conseil municipal a fixé, par délibération n° 2022/V/8-7.1 du 23 juin 2022, le tarif journalier de l'accueil de loisirs à 39.90 €, hors repas (6€).



Ville de Cerny

Essonne

✉ 8 rue Degommier 91590 CERNY ☎ 01 69 23 11 11 🖱 mairie@cerny.fr



PREINSCRIPTIONS



JUILLET 2023

« Je désire inscrire mon enfant le... » Cochez les cases correspondantes

Semaine 28		Semaine 29		Semaine 30	
Lundi 10 juillet		Lundi 17 juillet		Lundi 24 juillet	
Mardi 11 juillet		Mardi 18 juillet		Mardi 25 juillet	
Mercredi 12 juillet		Mercredi 19 juillet		Mercredi 26 juillet	
Jeudi 13 juillet		Jeudi 20 juillet		Jeudi 27 juillet	
Vendredi 14 juillet	F	Vendredi 21 juillet		Vendredi 28 juillet	

AOÛT 2023

« Je désire inscrire mon enfant le... » Cochez les cases correspondantes

Semaine 35	
Lundi 28 août	
Mardi 29 août	
Mercredi 30 août	
Jeudi 31 août	
Vendredi 1 ^{er} septembre	

Céline PIMENTEL-Coordinatrice Enfance-Jeunesse

celine.pimentel@cerny.fr

☎ 01 69 23 35 35

Je certifie avoir pris connaissance des informations préalables et du tarif journalier qui me sera appliqué pour lequel je ne pourrai lever aucune réclamation.

Date et signature des parents (obligatoire)